

Chères auditrices, chers auditeurs, Que Dieu notre Père et le Seigneur Jésus-Christ vous multiplient la grâce et la paix ! Merci pour votre fidélité à l'écoute de FM évangile 66.

Récemment, en fait, au mois de décembre 2017, j'ai eu l'heureuse surprise d'être sollicité par des amis d'un pays européen, dont la monnaie n'est pas l'euro. Ils m'ont demandé le texte d'une étude biblique effectuée début des années 2000. A ce moment-là, c'était un sujet brûlant. Depuis, les choses se sont normalisées et ne font plus polémique.

C'est suite à cette demande, venue de l'étranger, que l'émission de ce jour a été préparée, dans l'intention de partager aussi avec vous cet éclairage, fondé sur les Ecritures. Toutefois, certains peuvent avoir sur le sujet un regard différent, comme cela sera évoqué au cours de l'étude. Et nous le respectons. Dans ma jeunesse, j'ai eu, sur certains textes de l'Ecriture, un regard particulier et le Seigneur m'a éclairé ensuite. Voici un exemple, qui peut paraître anodin. Dans le livre d'Esther, il est relaté ceci : Assuérus, roi des Mèdes et des Perses, a organisé un festin dans les jardins de son palais, à Suse, sa capitale. Le septième jour du banquet, égayé par le vin, il demande aux sept eunuques spécialement attachés à son service de faire venir devant lui la reine Vasthi, coiffée de la couronne royale. Il voulait montrer sa beauté aux peuples et aux princes. Et, en effet, c'était une belle femme. Mais Vasthi refuse, provoquant la colère du roi. Cela amènera sa destitution et l'arrivée d'Esther, en qualité de reine. Cela pour l'accomplissement de la mission que l'on sait. Dans ma jeunesse, je pensais que Vasthi avait refusé de paraître nue en public. Par la suite j'ai compris que c'était le contraire : elle devait se présenter dans la plus belle tenue d'apparat dont elle disposait. Et je confesse aujourd'hui que j'ai progressé dans mon regard sur d'autres points particuliers, n'ayant, comme la plupart d'entre vous qui écoutez, n'ayant qu'un seul désir, celui d'apprendre ce que l'Ecriture nous enseigne.

Ces précisions ayant été apportées, entrons dans le sujet de ce jour. Au début des années 2000, (je ne me souviens plus la date précise) j'ai lu un texte co-écrit par deux pasteurs. La conclusion m'a fait sursauter. Après une belle démonstration, dans laquelle on comparait un grain de blé naturel à celui que la science est en mesure de reconstituer à l'identique, pour ce qui concerne la composition chimique, il était souligné que seul le naturel était en mesure de germer. Mais si on le torréfie, comme il est habituel pour le grain de café, alors le grain de blé torréfié, ne germe pas. Ce qui m'a fait sursauter est le parallèle qui était fait avec la résurrection des morts associée au retour de Jésus venant à la rencontre de son église dans les airs. En clair et en bref, il était affirmé que tout chrétien qui se fait incinérer ne peut avoir part à la résurrection. Affirmation fort troublante. Qui peut, en effet, garantir au futur défunt que sa volonté sera scrupuleusement respectée ?

De multiples événements imprévus peuvent mettre l'exécuteur testamentaire dans l'incapacité de mener à bien la mission qui lui a été confiée.

Plusieurs objections ont immédiatement surgi dans mon esprit. Elles sont exposées, le moment venu, dans cette émission. A la lumière des Ecritures, j'ai rédigé une étude, ayant pour titre : « **Crémation : la foi réduite en cendres ?** » Le travail achevé a été envoyé à l'un des co-auteurs, que je connaissais personnellement. Je n'ai jamais reçu de réponse.

Tout d'abord, soulignons une évidence. Il est de la responsabilité des vivants de donner aux morts une sépulture. Abraham, confronté au décès de son épouse Sara à Hébron, a fait localement l'acquisition d'une propriété qui disposait d'une caverne – Genèse chapitre 23 – *"Donnez-moi la possession d'une sépulture chez vous, pour enterrer mon mort et l'ôter de devant moi"*

Bien-aimés, nous sommes tous, chacun à notre tour, placés devant cette responsabilité, parfois malheureusement, dans des circonstances fort tragiques. Alors question : quelles possibilités avons-nous pour enterrer nos morts. Dans une grille de mots croisés de 20 par 20, Michel Laclos propose une solution à trouver en 16 lettres via, comme définition, ceci : « des rangements dans le sous-sol ». Réponse : **ensevelissements**.

Le verbe enterrer signifie littéralement "mettre dans la terre". La terre, d'où l'homme a été tiré et à laquelle il doit retourner, à cause du péché. " Tu es poussière..." Gen. 3/19 : *C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, et ce jusqu'à ce que tu retournes à la terre, puisque c'est d'elle que tu as été tiré. Oui, tu es poussière et tu retourneras à la poussière.*» Je cite aussi Ecclésiaste 12/9 *...avant que la poussière ne retourne à la terre, d'où il a été tiré.*

Dans un sens plus large et généralement employé, enterrer les morts évoque le fait de donner une sépulture. Ainsi Sara, et tant d'autres, ont été déposés dans des anfractuosités naturelles ou aménagées que l'on a fermées pour servir de sépulcre. C'est le cas aussi pour le corps de Jésus : Mat. 27/59 *" Joseph, de la ville d'Arimathée, prit le corps, l'enveloppa d'un linceul blanc, et le déposa dans un sépulcre neuf, qu'il s'était fait tailler dans le roc. Puis il roula une grande pierre à l'entrée du sépulcre... "*

Les seules possibilités autorisées sur le territoire national, pour donner une sépulture, sont l'inhumation, la crémation, et le don du corps à la science.

L'embaumement n'est pas autorisé. Il consiste à déshydrater le corps et à prolonger, protéger sa conservation par l'utilisation de matières antiseptiques.

Il crée en fait une situation provisoire. Il est à distinguer des soins de conservation, dont le but est de retarder le « *processus naturel de décomposition* ».

C'est le sort qui concerne tous les vivants. Cela, suite au rendez-vous fixé par Dieu, comme le précise Job, avec la mort. (Job 30/:23). Et le fait que nous soyons mortels témoigne contre nous que nous sommes pécheurs.

Ma mère ne voulait pas que l'on mette de la terre sur sa dépouille mortelle. Mon père a donc été contraint d'acheter un caveau de famille (version moderne des cavernes et grottes servant de sépulcres !). Cette forme de sépulture évite le contact avec la terre mais ne change rien au processus de retour à la poussière.

Par un titre accrocheur, je cite : il est interdit de mourir à... (je rappelle que c'était au début des années 2000), un journaliste a mentionné une commune du Var pour évoquer le problème des communes n'ayant plus d'espace disponible dans leur cimetière pour procéder à des obsèques "classiques" par inhumation, d'où le recours à la crémation. C'est pourquoi tous les cimetières des grandes villes sont maintenant équipés de crématoriums.

Dans quelques instants nous répondrons à cette question : La "**forme**" des obsèques influe-t-elle sur la destinée éternelle du défunt ? Restez avec nous.

En 1970 à Crest (26), un homme a refusé d'entrer dans une église évangélique pour y écouter l'Evangile, disant : "Je ne veux pas être enterré comme un chien". Il craignait d'être privé de "funérailles ecclésiastiques" par l'église officielle ! La menace avait en effet circulé dans la commune drômoise pour empêcher certains curieux de venir écouter l'évangéliste Claude Lust.

Alors question : une cérémonie funéraire, même déroulée en grande pompe, c'est-à-dire avec beaucoup de solennité, peut-elle changer quoi que ce soit au sort éternel du défunt ? Les fastes d'une cérémonie peuvent-ils se substituer à la voie du salut annoncée par l'évangile ?

En réponse, voici quelques rappels, si besoin en est. **D'abord**, soulignons que le salut est l'œuvre de Dieu. Je lis : Ephésiens 2/8-9 "*Cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu*". Le salut se reçoit par la foi.

Proposé comme une main tendue vers tout pécheur par le Seigneur, **il s'accepte ou se refuse**, comme cela est précisé dans 2 Thessaloniens 1/9. Le pardon des péchés et le don de la vie éternelle découlent de l'œuvre expiatoire **parfaite** accomplie par Jésus. Je cite la parole de Jésus prononcée avant d'expirer : "*Tout est accompli*" Jean 19/30. Une étude très détaillée, intitulée : « à propos du salut » a été diffusée sur l'antenne de Fmévangile66. Le texte et l'écoute en replay sont disponibles sur le site Web de la radio, onglet émissions, auteur Hélios Miquel, jeudis à 10h00. Le texte sera envoyé, sur simple demande, à ceux qui n'ont pas accès à internet.

Rappelons ensuite ceci : Hébreux 9/27 BFC : "*Tout être humain est destiné à mourir une seule fois, puis à être jugé par Dieu.*" L'Évangile établit clairement au sujet du salut qu'il est affaire individuelle. Marc 15/15 "Celui qui croira...sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné". L'évangile établit également qu'il est impératif pour l'homme d'en faire l'expérience ici-bas, de son vivant. Jean 3/5 "Si un homme ne naît d'eau et d'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu". C'est pour cela que la bonne nouvelle de l'évangile est donc proclamée avec insistance, en toutes circonstances. Entendez ces paroles : "*Soyez réconciliés avec Dieu*" 2 Corinthiens 5/20 ; puis celles-ci : "*N'endurcissez pas vos cœurs*" Hébreux 4/7 ; et encore : "*Prépare-toi à la rencontre de ton Dieu*" Amos 4/12 ... Il y en a encore d'autres, pour nous presser à accepter la main tendue de Dieu. Bien-aimé, as-tu reçu le don gratuit de Dieu ? Sinon, ne tardes pas, car il y a urgence, nul ne connaissant l'heure où le fil de sa vie sera coupé ! Cette urgence est soulignée dans une émission, également disponible sur le site Web de la radio, à la rubrique des mardis à 10h00.

Le glorieux de l'évangile, c'est qu'il démontre la grandeur de l'amour du Dieu Saint haïssant le péché mais déroulant un plan de rédemption pour sauver le pécheur ... qui se repent. Conclusion : la "cérémonie à caractère religieux", ou son absence, pas plus que l'aspect technique des obsèques, inhumation ou crémation, ne peuvent influencer sur le sort du défunt.

Lorsque Jésus (Luc 16/19-31) mentionne la mort du pauvre Lazare, il n'est même pas question d'obsèques. **Qu'a-t-on fait de son corps ?** Aucune précision n'est donnée. L'important pour lui est "d'être dans le sein d'Abraham". Quant au riche qui mourut aussi, il fut enseveli, avec sans nul doute des funérailles à la mesure de sa richesse. Mais quelle terrible réalité pour lui !

Considérons maintenant la crémation, dans son aspect technique, avec cette question : un corps brûlé peut-il ressusciter ? J'avais sursauté en lisant, comme évoqué en début d'émission, une brillante démonstration qui répondait par la négative à cette question.

L'attente des croyants, qualifiée aussi par « l'espérance des croyants » est le retour de Jésus venant chercher ceux qui l'attendent pour leur salut. Confer : Hébreux 9/28 et Jean 14/3. L'apôtre Paul précise dans 1 Thessaloniens 4/13-18, comment se manifestera "**l'avènement du Seigneur**". Résurrection "des morts en Christ" et enlèvement **simultané** de tous les croyants vivants dont le corps à cet instant-là revêtira l'incorruptibilité. 1 Corinthiens 15/52-53. En un mot, rassemblement de l'Eglise universelle enlevée à la rencontre du Seigneur dans les airs, pour être à jamais avec lui ! Il n'existe pas d'espérance plus glorieuse que celle-là. Alléluia !

Au cours des 20 siècles de notre histoire, des croyants ont été torturés pour leur foi, certains ont été brûlés vifs et n'ont pas accepté de délivrance, *confer Hébreux 11/35*, afin d'obtenir mieux la résurrection.

D'autres croyants ont péri accidentellement dans les flammes... Exemple : le grand incendie de Londres au mois de septembre **1666**. Certains autres ont péri noyés dans les mers; parfois leur corps a été donné en pâture aux poissons. Et que dire de ceux qui, lors des grandes pestes, au XIVème et XVème siècle, ont été enterrés de nuit dans des fosses communes dans lesquelles la chaux et le feu exterminaient les cadavres.

Dieu **ne pourra-t-il pas** inclure ces bien-aimés dans l'accomplissement de sa Parole, lui qui " donne la vie aux morts et qui appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient " (Romains 4/17) ?

La résurrection est autre chose que la simple "réanimation" de la dépouille mortelle. Elle produit un changement de nature. 1 Corinthiens 15/47-49 "*...de même que nous avons porté l'image du terrestre, nous porterons l'image du céleste*". Oui : " ô mort, où est ta victoire... " 1 Corinthiens 15/55.

Rappelons, à l'attention de certains, qui, comme les sadducéens, cités dans Matthieu 22/29, ne comprennent ni les Écritures, ni la puissance de Dieu, que **le fait** pour un corps d'être brûlé, **quels que soient les mobiles** ou les circonstances qui l'ont réduit en cendres, - il reste cependant quelques os -, ne peut empêcher la Puissance de Dieu d'accomplir sa Parole.

Rappelons, à ce propos que les Ecritures font état de deux résurrections. Il y aura une résurrection des justes et des injustes. Actes 24/15. Je lis aussi dans Apocalypse 20/5 ceci : "*les autres morts ne revinrent point à la vie...C'est la première résurrection* "

Après l'aspect technique, il faut aussi considérer l'aspect cultuel qui peut être relié à la crémation. Un missionnaire résidant en Asie du sud-est a rapporté le témoignage suivant : " Dans la foi bouddhiste, la crémation du corps humain est un acte cultuel à part entière, indispensable au bon accomplissement des devoirs et rituels religieux du croyant, en vue de sa "rédemption" future.

Chaque croyant bouddhiste, est en effet convaincu que son âme lors de son décès doit aller rejoindre un lieu spirituel où elle sera jugée en fonction de ses bonnes et mauvaises actions qu'elle aura accomplies durant son pèlerinage terrestre, et que lors de ce jugement sera décidé si elle doit ou non rejoindre le cycle des vies et à quelle place, ou bien si elle peut enfin se dissoudre au sein du "grand tout" pour disparaître à jamais, délivrée du cycle des réincarnations quasi-éternel.

Mais, pour permettre à l'âme du défunt de rejoindre ce lieu où elle sera "jugée", il faut qu'en son nom, sa famille et ses amis, aidés en cela par les moines bouddhistes, libèrent littéralement l'âme de son enveloppe charnelle par le biais du rituel de la crémation, seul capable d'accomplir ce nécessaire passage.

Le corps, une fois brûlé "relâche" la partie spirituelle qui était en lui, qui peut ainsi continuer ou achever sa course éternelle en quête du nirvana.

Cette crémation s'accomplit en général dans les deux à trois jours qui suivent le décès. L'acte de la crémation est à ce point lié à la notion de culte qu'il serait mal perçu voire impossible, même pour de simples raisons d'hygiène, de brûler le corps d'un animal décédé, par crainte de faire passer cet acte comme faisant partie du rite bouddhiste mais administré à un animal, ce qui n'est culturellement pas souhaitable.

Dès lors, question : face à une telle doctrine très répandue, quelle est la position de l'église locale (en Asie du sud-est), en ce qui concerne la crémation comme mode de funérailles ?

Du fait de la forte association de la crémation à la religion bouddhiste, comme expliqué précédemment, les croyants en Jésus-Christ ont choisi, à cause de la signification culturelle attachée à cet acte et afin de se démarquer de la croyance générale, de ne pas l'accomplir à l'égard de ceux qui rejoignent le Maître, et de simplement inhumer en terre les défunts, **acte qui a pour but de montrer** que leur espérance de la vie éternelle n'est pas liée à la façon dont le corps humain est traité une fois mort, mais qu'elle est liée à la foi de celui ou celle qui l'habitait de son vivant.

Le rejet de la crémation en milieu culturel bouddhiste pour les communautés chrétiennes n'émane donc pas d'un rejet dû à l'acte lui-même, comme s'il ne correspondait pas à l'éthique chrétienne, mais émane du souci de ne pas être confondu avec les croyances liées à la crémation humaine dans cette région du monde."

L'apôtre Paul, dans sa lettre aux Corinthiens (1 Corinthiens chapitre 8) prône la même attitude de sagesse pour ce qui concerne les viandes sacrifiées aux idoles. Car le dommageable vient de **l'acte culturel**, et des implications spirituelles qui en découlent. Je lis : 1 Cor. 10/19 : " *...or je ne veux pas que vous soyez en communion avec les démons* ". Depuis Vatican II (1963), l'Eglise Catholique Romaine n'interdit pas l'incinération, à moins que celle-ci n'ait été choisie pour des raisons contraires à la doctrine chrétienne.

Après la pause musicale, nous parlerons des obsèques du roi Saül. Restez avec nous.

Les obsèques de Saül sont relatées dans : 1 Samuel 31/12-13. Les vaillants hommes de Jabès en Galaad, ayant appris la mort de Saül et de ses trois fils sur le champ de bataille, et ce que les Philistins avaient fait avec leurs corps, exposés sur la muraille de Beth-Schan tels des trophées de guerre, ont fait une nuit de marche pour récupérer les corps et les ramener chez eux. Là, ils les ont **brûlés**, puis ont récupéré les os et les ont ensevelis. Et ils ont mené deuil sous forme d'un jeûne de sept jours. Lorsqu'ils ont appris la mort de Saül et de ses fils, David et son entourage ont déchiré leurs vêtements, en signe d'humiliation, et ont fait une cérémonie funèbre, pleuré et jeûné jusqu'au soir. Et David a composé un chant funèbre appelé chant de l'arc. 2 Samuel 1/11-27.

Après cela, David a été établi roi sur la maison de Juda. Apprenant que les gens de Jabès en Galaad, agissant par respect pour les corps, avaient donné une sépulture à Saül, David leur a envoyé des messagers pour les bénir. Je lis : 2 Samuel 2/4 : " *...Que l'Eternel use de bienveillance envers vous; moi aussi je vous ferai du bien parce que vous avez agi de la sorte* " David a ainsi cautionné la crémation des corps de Saül et de ses trois fils.

Souvent, au-delà des considérations affectives et subjectives, la crémation a confusément été associée à un culte idolâtre. Je lis : Lev.18/21 Darby : *Et tu ne donneras point de tes enfants* pour les faire passer par le feu à Moloc, et tu ne profaneras point le nom de ton Dieu.* Je lis aussi Rois 23/10 BFC : *Josias rendit inutilisable le brûloir du Tofeth, dans la vallée de Hinnom, afin que les gens n'y brûlent plus leur fils ou leur fille en sacrifice au dieu Molek.* Le culte au dieu Moloc, comme toute autre forme d'idolâtrie, est clairement condamné par le Dieu Saint et Jaloux. La difficulté, pour certains, vient de l'amalgame qu'ils font entre le culte idolâtre et le "support" qui le concrétise. La même distinction est à faire avec les viandes sacrifiées aux idoles. Avant de conclure, je vous laisse quelques pistes de réflexion, relatives au symbolisme du feu. Si l'on dit, en se référant à divers exemples de l'Ancien Testament (Tamar, Acan, Sodome et Gomorrhe...), que l'on brûlait ce qui était considéré comme maudit, que l'action du feu est une manifestation de condamnation, de châtiment, de la colère de Dieu, marquant une malédiction sur les corps, alors: Pourquoi donc les jeunes gens (Actes 5/6-10) n'ont-ils pas brûlé les corps d'Ananias et de Saphira, à l'évidence "dévoilés" par le Saint-Esprit ? N'était-ce pas une "excellente" occasion pour perpétuer les "instructions" de l'Ancien Testament distinguant entre "les bons morts" et les autres ?

Pourquoi donc David, cité plus haut, n'a-t-il pas désavoué les gens de Jabès au lieu de les bénir ? Pourquoi donc Elie, sur le mont Carmel, a-t-il demandé, comme signe d'approbation, que l'Eternel réponde par le feu ? 1 Rois 18/24, 36-39.

Le Jour de la Pentecôte, Actes 2/1-4, les langues de feu ont servi de symbole au Saint-Esprit. Autre élément qui symbolise le Saint-Esprit : l'eau. Jésus l'utilise lorsqu'il annonce que ceux qui croient en lui doivent recevoir le Saint-Esprit. Jean 7/37-39. Cependant lors du déluge, l'eau ne fut pas source de bénédiction.

Les funérailles sont l'occasion de rappeler la bonne nouvelle de l'évangile, de souligner, s'il y a lieu, la foi du défunt, et malgré les larmes bien naturelles, de rappeler, comme source de consolation, l'espérance qui est rattachée à la foi en Dieu. Et par notre présence, témoigner notre affection ou notre amitié à la famille. Récemment, face à la tragique collision entre un train et un bus scolaire, ayant affecté plusieurs familles du département, quelqu'un a dit, lors des funérailles : je cite : « Comment ne pas éprouver de la compassion, face à un tel drame ? » En effet, ce serait inhumain.

Un mot pour conclure : à la lumière des Ecritures, je crois que ceux qui sont morts dans la foi – **quoi que l'on ait fait de leur corps** – auront part à la première résurrection. Apocalypse 20/6. Je crois que Jésus est mort et qu'il est ressuscité, et donc je crois que Dieu ramènera par Jésus et avec lui ceux qui sont décédés ". 1 Thess. 4/14 AMEN !